Nations Unies S/PV.4141



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4141e séance
Vendredi 12 mai 2000, à 18 heures
New York

Président :	M. Wang Yingfan	(Chine)
Membres :	Argentine	M. Simón Padrós
	Bangladesh	M. Amin
	Canada	M. Duval
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Kamal
	Mali	M. Ag Oumar
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Scheffers
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Taylor
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/2000/387).

00-42964 (F)

La séance est ouverte à 18 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/2000/387)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.Les membres sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, document (S/2000/387).

A l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

«Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan en date du 5 mai 2000 (S/2000/387).

Le Conseil se félicite de l'heureuse issue que connaît le processus de paix au Tadjikistan grâce à la mise en oeuvre intégrale des principales dispositions de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan signé à Moscou le 27 juin 1997 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/510). Il exprime sa gratitude au Président de la République du Tadjikistan et aux responsables de la Commission de réconciliation nationale pour les efforts inlassables qu'ils ont menés à cet effet par phases successives. Il salue les résultats importants obtenus par les parties tadjikes, qui ont réussi à surmonter nombre d'obstacles et à engager le pays dans la voie de la paix, de la réconciliation nationale et de la démocratie. Il espère, comme le Secrétaire général, que ces résultats seront consolidés par un nouveau renforcement des institutions dans le pays en vue du développement démocratique, économique et social de la société tadjike.

Le Conseil note avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle important et couronné de succès dans le processus de paix. Il apprécie au plus haut point les efforts déployés par la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT), avec l'appui du Groupe de contact des États garants et des organisations internationales (Groupe de contact), de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et des Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (Forces de maintien de la paix de la CEI), pour aider les parties à mettre en oeuvre l'Accord général.

Le Conseil remercie la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran et les autres États Membres intéressés, qui n'ont cessé d'apporter leur appui politique à l'ONU dans ses efforts de paix au Tadjikistan et ont aidé les parties à maintenir le dialogue politique et à surmonter les crises survenues au cours du processus de paix. Il invite les membres de l'ex-Groupe de contact à continuer de soutenir le Tadjikistan dans les initiatives qu'il prendra pour consolider la paix, la stabilité et la démocratie.

Le Conseil note avec satisfaction que la MONUT a entretenu d'excellentes relations avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI et les forces russes stationnées à la frontière, ce qui a contribué au succès de la Mission et favorisé le processus politique sur le terrain.

Le Conseil rappelle qu'il souscrit à l'intention qu'a le Secrétaire général de retirer la MONUT à l'expiration de son mandat le 15 mai 2000. Il rend hommage à tous ceux qui, en servant la Mission, ont fait progresser la paix au Tadjikistan, et spécialement aux membres de la MONUT qui ont donné leur vie pour la cause de la paix.

Le Conseil souligne que l'appui de la communauté internationale restera indispensable pendant la phase postérieure au conflit pour permettre au Tadjikistan de maintenir et de consolider les résultats du processus de paix, et l'aider à jeter les bases durables d'une vie meilleure pour la population.

À cet égard, le Conseil note avec satisfaction que le Secrétaire général a l'intention de l'informer des modalités de création et de fonctionnement d'un bureau des Nations Unies chargé de consolider la paix et promouvoir la démocratie après le conflit au Tadjikistan. Il préconise l'instauration d'une étroite coopération entre ce bureau et la Mission de l'OSCE, ainsi que les autres organismes internationaux oeuvrant au Tadjikistan. Il encourage les États Membres et les

autres entités concernées à apporter des contributions volontaires à l'appui des projets visant au relèvement social et économique du pays.»

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2000/17.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 10.